les *Torrents spirituels*, son principal ouvrage, qui circula longtemps manuscrit avant d'être imprimé (Cologne, 1704, in-12). C'est dans ces livres que ses ennemis cherchèrent des armes contre elle, et c'est là aussi qu'il nous faut chercher sa doctrine. Dans tous, elle vante la foi simple des *bergers*, de ceux qui demandent leurs inspirations à leur cœur sans se laisser égarer par la subtilité du raisonnement. Dans les *Torrents spirituels*, elle définit ainsi ses propres sentiments et ceux des âmes qu'elle jugeait être sœurs de la sienne :

« Les âmes dont il s'agit sont des torrents sortis de Dieu, qui n'ont point de repos qu'ils ne soient retournés se perdre en lui et pour ne jamais se retrouver. Ils ne perdent pas toutefois leur nature ni leur réalité, mais leur qualité... L'âme ne voit plus Dieu comme d'instinct et hors d'elle, mais comme l'ayant en elle. Plus de désirs, plus même d'amour, de lumière ni de connaissance; plus de conscience, mais l'*identité*. Tout est égal à cette âme, car tout lui est également Dieu; elle ne voit plus que Dieu comme il était avant la création... L'âme, dans cet état, tant qu'elle ne retire pas son abandon à Dieu, est infaillible; toutes les créatures l'abandonneraient que cela lui ferait moins qu'un moucheron!... »

Jamais le mysticisme n'avait été formulé avec plus d'audace. En quoi ces doctrines s'écartent du christianisme, se confondent avec celles de Molinos et deviennent une hérésie, ce n'est pas notre affaire; nous ne concevons plus, nous, hommes du XIXe siècle, qu'on ait fait de ces choses-là des affaires d'Etat, tenu des sortes de conciles pour les examiner et les condamner, accabler de persécutions et d'outrages ceux qui les tenaient pour bonnes, et ressusciter à ce propos les guerres de religion. Nous ne pouvons tirer de ces faits qu'une conclusion, c'est l'infime petitesse de l'esprit humain.

Dès 1688, l'archevêque de Paris, de Harlay, s'émut des doctrines et du prosélytisme de Mme Guyon; il la fit renfermer au couvent des filles de la Visitation, dans le faubourg Saint-Antoine, pendant que le P. Lacombe, accusé d'avoir partagé et encouragé ses erreurs, était incarcéré à la Bastille. Pendant les huit mois qu'elle passa au couvent, elle sut, grâce à sa douceur et à la puissance de séduction dont elle était douée, gagner la sympathie de toutes les religieuses. Au dehors, ses écrits et ses malheurs lui avaient aussi gagné de puissants protecteurs; Mme de Maintenon, cédant à l'influence de Mme de Mortemart, du duc de Beauvilliers et de quelques autres personnages illustres, intervint en faveur de la prisonnière et lui fit rendre la liberté.

Sortie triomphante des attaques dirigées contre elle, Mme Guyon gagna à sa doctrine Mme de Maintenon elle-même, qui la laissa prêcher dans sa maison de Saint-Cyr, où ses idées sur l'amour désintéressé de Dieu firent de rapides progrès; c'est alors qu'elle se trouva en relations avec Fénelon, et ces relations, appuyées sur une sympathie mutuelle, sur la conformité des tendances et du caractère, devinrent bientôt étroites. Ce qui prouve la supériorité de cette femme, c'est que, dans cette alliance purement religieuse, ce fut elle qui conserva l'ascendant et la haute direction. Mme de Maintenon tenta vainement de gagner le roi à ces rêveries; dès que s'engagea la querelle du *quiétisme* (v. ce mot), il se prononça contre elle, et Mme de Maintenon se hâta d'abandonner sa protégée.

Bossuet, Godet-Desmaret, évêque de Chartres, Bourdaloue, appelés à se prononcer, s'accordèrent à voir dans ce mysticisme une hérésie analogue à celle des gnostiques. Forte de la pureté de ses intentions, indignée des accusations qu'on dirigeait contre sa moralité, Mme Guyon demanda à être jugée par une commission composée moitié d'ecclésiastiques et moitié de laïques; on consentit, il est vrai, à adjoindre aux juges ecclésiastiques déjà désignés Noailles, évêque de Chalons, et Trousin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, mais on lui refusa de faire intervenir l'élément laïque. La commission ouvrit, en 1694, ses séances, connues sous le nom de conférences d'Issy. Le rôle prépondérant de Bossuet, adversaire déclaré des idées mystiques, ne laissait pas douteuse une condamnation. L'accusée trouva dans ses juges une grande intolérance, et la liberté de la défense fut singulièrement entravée. L'antipathie de Bossuet pour tout ce qui touchait au mysticisme était profonde. « Dans cette *passivité* qui retranche les réflexions, les retours sur soi-même, le repentir et l'espérance, le passé et l'avenir, pour identifier l'âme au présent éternel de Dieu, dans cette *foi nue* qui n'a pour objet aucune vérité de l'Evangile, aucun mystère de Jésus-Christ, aucun attribut de Dieu, aucune chose quelconque, si ce n'est Dieu même ou l'être en soi dans son unité et sa simplicité absolues, Bossuet, dit Henri Martin, voyait disparaître la nécessité du médiateur et s'abîmer le dogme de la morale du christianisme. » Les doctrines incriminées furent censurées dans un arrêt formulé en trente-quatre articles (1695). Fénelon, qui avait été adjoint à la commission, adhéra au jugement, après avoir obtenu quelques additions avantageuses pour son amie. La querelle semblait apaisée; mais Mme Guyon, qui s'était retirée dans un couvent de Meaux, le quitta brusquement et retourna à Paris, où elle reprit l'œuvre de son apostolat mystique. Sur la réclamation de Bossuet, elle fut conduite à Vincennes, où elle composa un volume de vers, reflet de sa doctrine. On lui extorqua une déclaration de soumission plus explicite que la première, ce qui ne lui fit pas rendre la liberté, et elle fut transférée à la Bastille.

La lutte aigrissait Bossuet, qui se trouva alors en opposition formelle avec Fénelon. Un homme conciliant, Noailles, qui succéda alors (1695) à M. de Harlay comme archevêque de Paris, ajourna le conflit, fit sortir Mme Guyon de la Bastille et lui donna comme résidence une maison de la rue de Vaugirard. Sous son inspiration, Fénelon et l'abbé Trousin rédigèrent une déclaration que l'auteur des *Torrents* consentit à signer (1696). Mais la lutte de doctrines entre l'évêque de Meaux et l'archevêque de Cambrai était engagée; celui-ci ayant publié, en 1697, les *Maximes des Saints*, le conflit éclata. Mme Guyon subit le contre-coup de la fureur avec laquelle Bossuet se déchaîna contre son confrère. Des moyens odieux furent mis en usage contre elle. Le P. Lacombe était toujours captif; on obtint de sa faiblesse, peut-être de l'égarement de sa raison (il mourut fou peu de temps après), une lettre dans laquelle il pressait Mme Guyon de se repentir de leurs relations coupables. Ce document déchaîna contre elle d'incroyables fureurs et provoqua les accusations les plus odieuses. Elle fut encore enfermée à la Bastille (1698), et on enveloppa même dans sa persécution son fils : on le força de quitter les gardes françaises, où il était officier. Toutefois, dans l'assemblée du clergé tenue en 1700 à Saint-Germain, où Bossuet joua un rôle influent, on rendit hommage à la pureté des mœurs de Mme Guyon; mais ses doctrines continuèrent à rester frappées d'interdit, et sa captivité à la Bastille se prolongea plus d'une année encore. Lorsqu'elle en sortit, la colère de ses ennemis n'était pas apaisée : le séjour de Paris lui fut défendu, et elle fut exilée chez son fils, près de Blois.

Elle ne tarda pas à se fixer dans cette dernière ville, où elle vécut encore une quinzaine d'années complétement ignorée, menant la vie la plus retirée et la plus uniforme. L'illustre archevêque de Cambrai conserva pour elle la plus singulière vénération. Sa tolérance était indignée des violences dont elle avait été l'objet. Il déclara toujours qu'il avait promis de condamner ses erreurs, mais non sa personne; qu'il témoignerait publiquement son estime pour Mme Guyon, et que, sur ce point, il ne fléchirait jamais; qu'il ne pouvait désigner à l'Eglise, comme digne du feu, celle qui n'avait d'autre tort à ses yeux que de ne pas s'être expliquée assez clairement.

Cette assertion de Fénelon peut être rapprochée de la protestation suivante, dont Mme Guyon a cru devoir faire précéder son testament : « Je dois, dit-elle, pour ma justification, protester avec serment qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, ajoutant à mes écrits, me faisant dire et penser ce à quoi je n'avais jamais pensé, et dont j'étais infiniment éloignée; qu'on a contrefait mon écriture diverses fois; qu'on a joint la calomnie à la fausseté, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant point écrire ce qui me justifiait, et ajoutant à mes réponses, mettant ce que je ne disais pas, supprimant les faits véritables. » Elle mourut à l'âge de soixante-neuf ans et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Blois.

Nous laisserions dans l'esprit du lecteur une impression beaucoup trop favorable si nous nous en tenions là. Les persécutions qu'elle éprouva furent certainement aussi implacables qu'imméritées à nos yeux de libre penseur; mais cette illuminée, qui se procurait des extases par le jeûne, qui débitait des prophéties et se déclarait « enceinte de l'Apocalypse, » ne méritait pas non plus de compter parmi ses amis un homme tel que Fénelon. Quelques périodes de sa vie intellectuelle ne s'expliquent que par l'aliénation mentale. Elle s'imaginait avoir en elle une grâce surabondante qui s'épanchait en effluves, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ses adhérents croyaient en percevoir les effets. « N'avez-vous pas senti qu'on ne peut être assis près d'elle sans éprouver d'étranges mouvements? » disait M. de Chevreuse à Bossuet, qui dut bien faire la grimace. Voltaire a plaisanté là-dessus agréablement. « Comment Fénelon, dit-il, peut-il être séduit par une femme à révélations, à galimatias et à prophéties, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait, à ce qu'elle disait, de la surabondance de grâce pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle? » Mais Fénelon, dans l'amitié, était ce que l'on est en amour : il excusait les défauts et ne s'attachait qu'à la conformité du fonds des sentiments qui l'avaient charmé. Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Nouvelle Héloïse* (partie VI, lettre 8), a émis un jugement tout aussi peu favorable, quoique moins brutal : « Cette Mme Guyon dont vous me parlez eût mieux fait, ce me semble, de remplir avec soin ses devoirs de mère de famille, d'élever chrétiennement ses enfants, de gouverner sagement sa maison, que d'aller composer des livres de dévotion, disputer avec des évêques et se faire mettre à la Bastille pour des rêveries où l'on ne comprend rien. » Revenant sur ces appréciations, Michelet ne voit dans Mme Guyon qu'une sainte femme persécutée à cause de l'antagonisme de ses doctrines avec celles du clergé, antagonisme réel, qui est de nature à lui rendre un peu de notre sympathie. « A travers sa crédulité, souvent puérile, dit l'illustre historien, elle a deux choses très-hautes pour l'émancipation de l'âme. Elle se défie des visions, croit que Dieu ne s'y montre point. Elle se défie des directeurs et croit qu'on est bien fou de croire l'homme infaillible. Elle s'exposa souvent pour sauver de belles filles de leur confesseur... Elle fait créer deux hôpitaux, pas un couvent, pas une église. L'église et le couvent! Ce sont les Alpes qui ont inspiré ses *Torrents*. Elle aime étonnamment le peuple et les petits, les paysans, les bergers, les troupeaux. Ses tendresses, son admiration sont pour trois femmes de Thonon, marchande, serrurière, lavandière, humbles personnes unies en Dieu d'une sainte et suave amitié. Ce qu'on tolérait le moins en elle, c'est qu'avec sa douce innocence elle voyait tout cependant, voyait les mœurs du clergé et les hontes intérieures du cloître. Sans critiquer ni censurer, elle encourage les pauvres religieuses à s'affranchir, à ne plus être le jouet du vice, à rompre telle habitude immonde que la tyrannie imposait. De là des ennemis terribles, dont la rage la suit partout. »

Aux quelques ouvrages de Mme Guyon cités plus haut, il faut encore ajouter : *Discours chrétiens et spirituels sur divers sujets* (Cologne, 1716, 2 vol. in-8°); *l'Ame amante de son Dieu* (Cologne, 1716, in-8°); *Lettres chrétiennes et spirituelles* (Cologne, 1717, 4 vol. in-8°). Elle a laissé manuscrits un plaidoyer en sa faveur, intitulé : *Mes justifications*, et une grande quantité de vers mystiques. A part quelques pages où l'écrivain, transporté par sa ferveur, trouve des inspirations élevées ou touchantes, ces ouvrages sont sans valeur; leur lecture est d'un ennui mortel. On peut leur appliquer le mot cruel de Voltaire : « Mme Guyon faisait de la prose comme Cottin et des vers comme Polichinelle. »

**GUYON** (Claude-Marie), historien et compilateur français, né à Lons-le-Saunier en 1699, mort à Paris en 1771. D'abord membre de la congrégation de l'Oratoire, il la quitta pour se fixer à Paris, où il fut le collaborateur de l'abbé Desfontaines dans ses pamphlets contre les philosophes, se fit bafouer par Voltaire, et obtint du clergé des moyens d'existence, que ne pouvaient lui procurer sa plume. Ses ouvrages fourmillent d'erreurs et ne valent pas plus par le fond que par la forme, ce qui nous dispense de les citer.

**GUYON** (Jean-Louis-Geneviève), chirurgien français, né à Albert (Somme) en 1794. Il étudiait depuis un an la médecine à Paris, lorsqu'il entra dans l'armée en 1811, comme chirurgien sous-aide. Il se rendit successivement en Hollande, puis à la Martinique (1815), où il fit d'intéressantes observations sur la fièvre jaune, y devint chirurgien-major en chef, et y resta jusqu'en 1829. De retour en France, le docteur Guyon fut envoyé en Pologne pour y étudier le choléra (1831), puis se rendit en Algérie (1833), où, après avoir été quelque temps premier professeur de l'hôpital d'instruction d'Alger, il devint chirurgien en chef de l'armée (1838) et médecin inspecteur du service de santé. Le docteur Guyon, qui est devenu membre correspondant de l'Académie des sciences, a pris sa retraite en 1857. Parmi ses nombreux mémoires publiés dans les *Annales maritimes*, la *Gazette médicale*, les *Comptes rendus* de l'Institut, le *Journal des connaissances médico-légales*, etc., nous citerons : *Sur le traitement de la fièvre jaune* (1826); *Sur le choléra en Pologne* (1832); *Sur les maladies des Antilles et de l'Afrique*, etc.

**GUYON** (Jules), médecin français, né vers 1805. Il a passé son doctorat à Paris en 1833, et a publié entre autres ouvrages : *Eléments de physique générale* (1832, in-8°); *Des mouvements de l'air et des pressions de l'air en mouvement* (1835); *Traité de l'incubation et de son influence thérapeutique* (1840); *De la télégraphie de jour et de nuit* (1840); *De l'emploi de la chaleur dans le traitement des ulcères* (1842); *Institutions démocratiques* (1848), etc.

**GUYON** (Georges), acteur français, né dans les environs de Chablis en 1809, mort à Paris en 1850. Il était petit-fils de Naudet, sociétaire de la Comédie-Française. Il fut admis, en 1829, au Conservatoire, et débuta aux Français le 3 mars 1833, dans le rôle de Mahomet. Quelques jours après il joua le duc de Guise dans *Henri III*. Ses succès dans cette pièce ne purent le faire engager tout de suite, faute de vacance à notre première scène; aussi alla-t-il créer le duc Alphonse de *Lucrèce Borgia* à la Porte-Saint-Martin, puis celui du Caravage dans la pièce de ce nom, à l'Ambigu. Ses brillantes créations de *Glenarvon* et de *Gaspardo le pêcheur* le placèrent au premier rang des acteurs mélodramatiques. On l'appela le *Talma du boulevard*. En 1838, il parut quelque temps sur la scène du Théâtre-Français, qu'il quitta bientôt. C'était un acteur essentiellement mélodramatique, très-supérieur dans un genre où ont brillé Mme Dorval, Mlle Georges, Frédérick-Lemaître et Bocage, mais seulement suffisant dans le vieil Horace ou Bajazet. Il avait épousé Mlle Emilie Guyon, sa cousine.

**GUYON** (Emilie-Honorine GUYON, dame GUYON, puis dame PLESSY, connue sous le nom de Mme), actrice française, née à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or) le 2 octobre 1821. Elle était la femme et la cousine germaine du précédent. D'abord ouvrière en dentelles, elle s'exerça sur un petit théâtre de société, et entra enfin au Conservatoire, d'où elle sortit avec la gratification d'encouragement en 1839. Casimir Delavigne lui ayant vu jouer Camille, des *Horaces*, à la banlieue, lui confia le rôle de la *Fille du Cid*, que refusait Rachel. Elle parut dans cette pièce en 1840, au théâtre de la Renaissance, et prit rang immédiatement parmi les célébrités théâtrales d'alors. La Renaissance ayant fermé ses portes, Mlle Guyon débuta, le 7 juin 1841, à la Comédie-Française, dans le rôle de doña Sol d'*Hernani*; elle s'y montra ensuite dans Eudoxie de *Vallia*, dans la *Fille du Cid*, importée rue de Richelieu, dans le *Dernier Marquis*, et dans quelques anciens rôles tragiques. Après deux années de séjour aux Français, elle alla reprendre à l'Ambigu le rôle de Madeleine, dans *Madeleine* (mars 1843). Elle s'appelait alors Mme Guyon, par suite de son mariage avec l'acteur de ce nom. En peu de temps, elle devint la reine du boulevard, et compta autant de triomphes que de créations. En 1858, Mme Guyon devint sociétaire du Théâtre-Français. Devenue veuve, elle s'est remariée, vers 1861, à un industriel d'Auteuil, M. Mathieu Plessy, frère de Mme Arnould-Plessy, sa camarade.

**GUYON** (Richard DEBAUFRE), général anglais. V. KOURCHID-PACHA.

**GUYON** (Fortuné), comte DE ROCHECOTTE, chef vendéen. V. ROCHECOTTE.

**GUYON-GUÉRIN DE BOUSCAL**, auteur dramatique français. V. BOUSCAL.

**GUYOT** (Germain-Antoine), jurisconsulte français, né à Paris en 1694, mort en 1750. Il fut avocat au parlement de Paris et s'occupa d'une façon toute particulière du droit féodal, ce qui lui valut d'être surnommé *Guyot des fiefs*. Outre des éditions annotées des *Coutumes du comté et bailliages de Mantes et Meulan* (Paris, 1739), de la *Contume de Paris* de P. Le Maistre, etc., on a de lui : *Traité des fiefs, tant pour le pays coutumier que pour les pays de droit écrit* (Paris, 1738-1751, 5 vol. in-4°); *Observations sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisse aux honneurs dans l'église* (Paris, 1751).

**GUYOT** (Edme-Gilles), géographe et physicien, né à Paris en 1706, mort en 1786. Il remplit les fonctions de directeur du bureau général des postes. On lui doit : *Dictionnaire géographique et universel des postes et du commerce* (1754), où l'on trouve d'intéressants renseignements sur l'état industriel et politique de la France avant 1789; *Etrennes des postes*, contenant l'ordre du départ et de l'arrivée des courriers (1763, in-4°), réimprimées sous le titre de *Guide des postes* (1765); *Nouvelles récréations physiques et mathématiques, contenant ce qui a été imprimé de plus curieux dans ce genre* (1769, 4 vol. in-8°), ouvrage qu'on a attribué à Guillaume-Germain Guyot.

**GUYOT** (Guillaume-Germain), écrivain et prédicateur français, né à Orléans en 1724, mort dans la même ville en 1800. Il s'adonna d'abord à la prédication, puis s'occupa de travaux littéraires et fut un des principaux rédacteur du *Journal de Trévoux* en 1764 et 1765. Guyot devint doyen de la cathédrale de Soissons. L'ancien roi de Pologne, Stanislas, l'admit dans son intimité pendant un séjour qu'il fit à Nancy. On a de lui : *Hymnes pour l'office du sacré cœur de Jésus* (Caen, 1748); *Exercices spirituels pour le sacrifice de la messe* (1751); des *Panégyriques* de saint Louis et de Mme de Chantal; des *Oraisons funèbres* de Stanislas Ier (1766) et de Louis XV (1774); des *Réflexions sur les moyens qui conduisent aux grandes fortunes* (1758); *Discours sur les ressources nécessaires à l'homme de génie*, etc.

**GUYOT** (Joseph-Nicolas), jurisconsulte français, né à Saint-Dié (Lorraine) en 1728, mort à Paris en 1816. Après avoir suivi quelque temps la carrière des armes, il étudia le droit, devint successivement avocat (1748), conseiller de l'hôtel de ville de Bruyères en Lorraine (1753), conseiller au bailliage du même lieu (1757); puis il alla se fixer à Paris, où il se fit connaître par la publication de plusieurs ouvrages. Juge au tribunal de cassation en 1795, il fut bientôt après exclu de ces fonctions comme parent d'émigré; mais Merlin le nomma, en 1796, membre du bureau de consultation et de révision au ministère de la justice, et il conserva cet emploi jusqu'en 1814. On doit à Guyot, en société avec plusieurs collaborateurs : le *Grand vocabulaire français* (Paris, 1767-1774, 30 vol. in-4°); *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* (Paris, 1775-1786, 64 vol. in-8° et 17 de suppl.); *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et priviléges annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque état*, etc. (Paris, 1786-1788); *Dictionnaire raisonné des lois de la république française* (1796-1797, 3 vol. in-8°); *Annales du droit français* ou *Recueil analytique et raisonné des actes, tant législatifs qu'administratifs et judiciaires* (Paris, an XI-XII, 3 vol. in-8°).



**GUYOT** (Henri-Daniel), philanthrope belge, né à Trois-Fontaines (duché de Limbourg) en 1753, mort en 1828. Pendant un voyage qu'il fit à Paris, il assista aux leçons de l'abbé de l'Epée et, de retour dans son pays, il fonda à Groningue une institution de sourds-muets (1790). Guyot devint ministre de l'église wallonne, puis professa la théologie. Destitué par le roi Louis Bonaparte, il se consacra tout entier désormais à l'éducation des infortunés privés de l'ouïe et de la vue, et réussit, par des procédés ingénieux, et grâce à une patience infatigable, à faire parler un certain nombre de ses élèves. Lorsque le royaume des Pays-Bas fut reconstitué, le roi Guillaume accorda à l'institution fondée par Guyot une protection toute particulière, et nomma celui-ci professeur honoraire de l'université de Groningue.

**GUYOT** (Claude-Etienne, comte), général français, né à Villevieux, près de Lons-le-Saunier en 1768, mort à Paris en 1837. Il quitta la carrière du commerce pour s'engager dans les chasseurs (1790), fit les campagnes de 1792 à 1802 dans les armées du Rhin, de la Moselle, de la Vendée, d'Italie, se distingua par son courage et ses talents administratifs, reçut le grade de chef d'escadron en 1804, se conduisit brillamment à Eylau (1807), où il enfonça l'infanterie russe et traversa deux lignes ennemies, et fut nommé colonel. L'année suivante, Guyot passa en Espagne sous les ordres de Lefebvre-Desnouettes. Ce général ayant été fait prisonnier à Benavente, ce fut Guyot qui prit le commandement en chef. Appelé à l'armée d'Allemagne en 1809, il assista à la bataille de Wagram, où il se fit remarquer à la tête des chasseurs et des chevau-légers polonais dans trois charges successives, reçut alors le grade de général de brigade, et fut promu général de division en 1811. Guyot fit ensuite la campagne de Russie, combattit à Lutzen, à Leipzig (1813), à Brienne, à Montereau, à Craonne, contraignit les alliés à quitter Reims, et conserva, après la chute de Napoléon, le commandement des grenadiers à cheval, qu'on nomma alors cuirassiers de France. Pendant les Cent-Jours, il chassa les Prussiens de Ligny, donna de nouvelles preuves de son intrépidité à Waterloo, où il reçut plusieurs blessures, conduisit sa division de l'autre côté de la Loire et donna sa démission. Pendant la Restauration, il vécut dans la retraite; mais après la révolution de Juillet, il reprit du service en qualité de commandant de la 10e division militaire, et prit définitivement sa retraite en 1833. Lors de l'attentat Fieschi (1835), il se trouvait auprès de Louis-Philippe et il eut son chapeau percé d'une balle. Il avait été fait comte en 1813.

**GUYOT** (Jules), savant français, né à Gyé-sur-Seine (Aube) en 1808, mort à Beaune (Côte-d'Or) en 1872. Il prit le grade de docteur en médecine à Paris, en 1833, mais laissa de côté la pratique de l'art. Pour faire un homme véritablement distingué, il n'a manqué à Guyot qu'une connaissance bien nette de ses aptitudes spéciales. Il a éparpillé son talent sur une foule de sujets que leur multiplicité l'a empêché d'approfondir. Comme physicien, il a produit : *Eléments de la physique générale* (1832); *De la télégraphie de jour et de nuit*; *Traité de l'incubation* ou *De l'emploi de la chaleur dans les plaies, les maladies de la peau, etc.* (1842). Comme agronome, il a écrit : *Culture de la vigne et vinification; Etude des vignobles de France, pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification française* (1857). Comme moraliste, on lui doit : *Essai sur la théorie de l'enseignement, extrait de la physiologie du genre humain* (1857). Comme publiciste, il a donné : les *Paradoxes de 1789 et les vrais principes sociaux* (1857). C'est à Guyot que sont dus les appareils d'éclairage connus sous le nom de *lampes à hydrogène liquide*; ce liquide n'est autre chose qu'un mélange d'alcool et de térébenthine.

**GUYOT** (Yves), publiciste, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 6 septembre 1843. Elevé à Rennes, où il fréquenta fort peu le lycée, il vint à Paris au mois de mai 1864, après avoir persuadé à sa famille qu'il était très-utile pour lui de s'occuper de la navigation aérienne et que l'aérostation était la plus sérieuse des carrières. Il devint aussitôt secrétaire de la rédaction de l'*Aéronaute* et agent général de la Société de locomotion aérienne. Ayant vu de près les inventeurs, il publia, en 1867, un volume intitulé l'*Inventeur*, qui, malgré ses opinions républicaines, fut cité comme autorité au Sénat, dans la séance du 22 juin 1867, par M. Lefebvre-Duruflé. Il entra, la même année, au *Courrier français* et à la *Pensée nouvelle*. En 1868, il demanda l'autorisation d'aller faire en province des conférences sur les sociétés coopératives. L'autorisation se faisant trop attendre, il alla, par l'intermédiaire de Gambetta, fonder à Nîmes l'*Indépendant du Midi*. Il subit deux condamnations pour délits de presse, dont l'une à un mois de prison, au sujet de la souscription Baudin. Il se sépara des actionnaires du journal, qui s'étaient ralliés au tiers parti; l'*Indépendant du Midi* disparut à la fin du mois de juillet 1869. Il essaya alors de fonder le *Réveil du Midi*, avec l'appui du parti radical. Le capital qu'il parvint à réunir, étant insuffisant, contribua à la fondation des *Droits de l'homme* de Montpellier. Il revint à Paris, où il fut, pendant la campagne du plébiscite, secrétaire du comité de la rue de la Sourdière. Condamné d'abord à six mois de prison par défaut, pour un discours prononcé dans une réunion publique, il vit réduire sa peine à 1,000 francs d'amende. Il entra alors à la rédaction du *Rappel*, et fut arrêté le 9 août, jour de l'ouverture des Chambres. Pendant la Commune, il fit partie de la *Ligue d'union républicaine*. Au mois de septembre 1871, il fonda la *Municipalité*, et, au mois d'octobre, il quitta le *Rappel* pour devenir un des principaux rédacteurs du *Radical*. Il s'y est fait remarquer par la vivacité de ses allures et les hardiesses de sa polémique.

**GUYOT** (Pierre-François), littérateur et critique français. V. DESFONTAINES.

**GUYOT** (Joseph-André), littérateur français. V. GUIOT.

**GUYOT DE FÈRE** (François-Fortuné), littérateur, né à Paris en 1791, mort en 1866. Forcé par la conscription, en 1811, d'abandonner l'étude du droit, il remplit les fonctions d'officier payeur pendant le blocus de Mayence, quitta le service après la chute de Napoléon, remplit pendant les Cent-Jours des missions pour la réorganisation de l'armée, puis se tourna vers la carrière des lettres. M. Guyot de Fère a publié un grand nombre d'articles dans le *Journal de Paris*, les *Tablettes universelles*, l'*Observateur de l'industrie et des arts*, la *Revue encyclopédique*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Biographie générale*; il a fondé le *Philanthrope, journal du bien public* (1825), et le *Journal des arts et métiers* (1826). On lui doit, en outre, de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Histoire du prince Eugène de Beauharnais* (1821); *Lettres d'un ancien commerçant, contenant des vues d'amélioration, etc.* (1825); *Des routes à ornières en fer, canaux artificiels et autres moyens de communication* (1826); *Anecdotes contemporaines* (1827); *Etrennes morales, choix de belles actions et d'anecdotes nouvelles* (1828); *De l'abolition de la peine de mort* (1830); *Archives curieuses de l'histoire, de la littérature et des sciences* (1830); *Annuaire des artistes français* (1832); *Statistique des beaux-arts en France* (1835); *Statistique des gens de lettres et des savants* (1834-1840, 2 vol. in-8°); *Biographie des artistes vivants* (1842); *Biographie des gens de lettres et des artistes* (1843), etc. M. Guyot de Fère a publié, en outre, avec M. d'Olincourt, un recueil mensuel intitulé : les *Annales de la Légion d'honneur*.

**GUYOT DE FOLLEVILLE** (Gabriel), ecclésiastique français, connu sous le nom d'évêque d'Agra, né en Bretagne, mort à Angers en 1794. Cet intrigant, qui joua un certain rôle pendant les guerres de la Vendée, était au commencement de la Révolution vicaire à Dol. Il prêta le serment exigé par la Constitution civile, mais se rétracta bientôt, passa à Paris, et de là gagna Poitiers, où il réunit autour de lui quelques personnes dévotes, quelques religieuses chassées de leur couvent. Grâce à sa belle figure, à son air de piété et de componction, à ses manières distinguées, il exerça bientôt un grand ascendant sur son pieux entourage. C'est alors qu'il lui vint à l'esprit de se faire passer pour évêque d'Agra, *in partibus infidelium*, plutôt, dit-on, dans un but de vanité puérile que par un calcul intéressé. Il se trouvait, à Thouars, déguisé en militaire républicain, lorsque cette ville fut prise par les Vendéens en 1793. Conduit devant un officier insurgé, M. de Villeneuve, il reconnut en lui un ancien camarade de collége, lui répéta la fable qu'il avait inventée, raconta qu'il avait été sacré à Saint-Germain-en-Laye par quelques prélats insermentés, et ajouta que le pape l'avait nommé son vicaire apostolique pour les provinces de l'ouest. Les chefs vendéens, enchantés de pouvoir montrer aux paysans fanatiques et superstitieux un prélat toujours prêt à les combler de sa bénédiction, s'empressèrent d'attacher Guyot à l'état-major et n'hésitèrent point à le mettre à la tête du conseil supérieur chargé d'administrer les pays insurgés. Le prétendu prélat, dont la nullité administrative était complète, ne répondit pas à l'idée que les Vendéens s'étaient faite de lui. L'ambitieux abbé Bernier, curé de Saint-Laud, soupçonna bientôt l'imposture de l'évêque d'Agra, fit prendre des informations à la chancellerie de Rome et s'empressa d'apprendre aux chefs royalistes que Guyot de Folleville n'était qu'un « imposteur sacrilége, qu'un intrigant maladroit, sans esprit, sans caractère, sans capacité. » Mais les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait l'armée catholique et royale empêchèrent qu'on ne dévoilât ce scandale. Guyot continua à rester parmi les Vendéens. Après la défaite du Mans, il parvint à se cacher pendant quelque temps, fut pris, amené à Angers, où il fut reconnu, et monta bientôt après sur l'échafaud.

**GUYOT DES HERBIERS** (Claude-Antoine), poëte français. V. HERBIERS (GUYOT DES).

**GUYOT DE MERVILLE** (Michel), auteur dramatique français. V. MERVILLE (Michel GUYOT DE).

**GUYOT-MONTPAYROUX** (Léonce), homme politique français, né vers 1838. Il est fils d'un ancien régisseur. Doué d'un esprit très-vif, très-ardent, il se prépara de bonne heure à la vie politique, se fit journaliste, collabora à l'*Indépendant de Brioude* et se signala par sa vive opposition au régime de compression établi par l'Empire. En 1869, il se présenta comme candidat de l'opposition dans la 2e circonscription de la Haute-Loire, contre le candidat officiel, M. de Romeuf, et fut élu député au second tour de scrutin. Dès son entrée à la Chambre, M. Guyot-Montpayroux se fit remarquer par son humeur batailleuse; aussi M. Thiers disait-il un jour, en parlant de lui : « Ce jeune homme a du nerf. Ses interruptions sont topiques. Il interrompt trop; mais il interrompt bien. » Le 9 juillet 1869, protestant contre l'épithète de *révolutionnaire*, que le ministre d'Etat adressait à la gauche, il s'écria : « Depuis l'établissement du suffrage universel, on ne peut plus avoir recours à la révolution, dans l'ancien sens du mot; aujourd'hui, il n'y a plus qu'une révolution à faire, la conquête du suffrage universel. » Le 21 octobre de la même année, dans une lettre adressée à M. de Girardin, M. Guyot-Montpayroux lançait un violent réquisitoire contre les orateurs des clubs. « Si, pour ma part, y disait-il, je résiste énergiquement aux ministres de l'empereur, ce n'est point pour céder aux ministres de la démagogie. Si je refuse de me courber devant les Napoléons, ce n'est point pour m'agenouiller devant les saltimbanques de la révolution. » Pendant le cours de la session, il prononça plusieurs discours, notamment lors de la discussion sur la loi municipale (29 juin 1870), et fit partie de cette petite fraction de la gauche dont le chef était M. Picard. Lorsque les désastres causés par l'inqualifiable impéritie de Napoléon provoquèrent dans la conscience publique une indignation générale contre leur auteur, M. Guyot-Montpayroux s'associa aux membres de l'opposition qui proposèrent au Corps législatif de prononcer la déchéance de l'empereur. Après la révolution du 4 septembre, le député de Brioude retourna dans son département et ne remplit aucune fonction gouvernementale. Il ne tarda pas à se faire remarquer par son opposition au gouvernement de la Défense nationale, le blâma énergiquement de ne pas avoir convoqué au plus vite une Assemblée nationale, attaqua avec une extrême virulence Gambetta par des lettres publiées dans les journaux, et n'hésita point à accuser celui qui faisait alors de suprêmes efforts pour sauver le pays « d'avoir, par une incapacité sans bornes, compromis d'une façon désastreuse la situation militaire de la France, en étonnant le monde par les prodiges de sa présomptueuse et bavarde impuissance. » Lors de la convocation d'une Assemblée nationale, M. Guyot-Montpayroux se rendit à Brioude pour poser sa candidature. A peine arrivé dans cette ville (3 février 1871), il fut arrêté par ordre du préfet de la Haute-Loire, comme mobilisé réfractaire; mais, presque aussitôt, sur l'ordre de M. Jules Simon, il recouvra la liberté. N'ayant pas été élu député, il accusa le gouvernement intérimaire de son échec. Après ces vaines protestations, M. Guyot-Montpayroux devint un des partisans déclarés de M. Thiers, qui, en juillet 1872, nomma son ancien collègue du Corps législatif consul de France à Pesth.

On doit à cet homme politique un petit ouvrage intéressant, qui a pour titre : la *France du suffrage universel* (1870).

**GUYOT DE PROVINS**, trouvère français, contemporain de Louis VII et de Philippe-Auguste. Il vécut à la cour du comte de Champagne, assista, en 1181, au couronnement de Henri, fils aîné de Frédéric Barberousse, voyagea ensuite en Allemagne, puis en France, de château en château, enfin peut-être en Palestine, à la suite de quelque seigneur, et se retira, vers la fin de sa vie, au monastère de Cluny. Il a laissé une satire de près de 3,000 vers, à laquelle il a donné le nom de *Bible*; c'est une revue mordante de toutes les classes de la société, très-curieuse pour la connaissance des mœurs de l'époque. Elle a été publiée, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le recueil des *Fabliaux et contes des poëtes français, etc.*, de Barbazan et Méon (1808, in-8°). « Son style, d'après les auteurs de l'*Histoire littéraire*, est vif et original, mais âpre et dur; on s'aperçoit en le lisant que c'est la production d'un moine irrité contre le monde au milieu duquel il ne peut pas vivre. »

**GUYOT DE SAINT-FLORENT**, homme politique français. V. SAINT-FLORENT (GUYOT DE).

**GUYS** (Pierre-Augustin), voyageur et helléniste français, correspondant de l'Institut, né à Marseille en 1720, mort à Zante en 1799. Il fit de nombreux voyages en Grèce, d'abord comme négociant, puis comme antiquaire et historien. Il est le premier qui ait fait connaître avec exactitude le génie de la civilisation hellénique à ses diverses époques. Ses principaux ouvrages sont : *Marseille ancienne et moderne* (1766, in-8°); *Voyage littéraire en Grèce*, ou *Lettres sur les Grecs anciens et modernes* (1772, 2 vol. in-12, et 1783, 4 vol. in-8°); *Mémoire sur les écrivains de la Grèce*.

**GUYS** (Pierre-Alphonse), diplomate et littérateur français, fils du précédent, né à Marseille en 1755, mort à Tripoli en 1812. Entré fort jeune dans la carrière diplomatique, il fut successivement attaché aux ambassades de France à Constantinople et à Vienne (1777), nommé secrétaire d'ambassade à Lisbonne (1778) et consul en Sardaigne (1783). Envoyé en 1786, avec le même titre, aux Canaries, il obtint de retourner en Sardaigne. En 1789, année de grande famine en Europe, il parvint, à force d'activité et de zèle, à expédier en France une quantité considérable de blé. Pendant son séjour à Cagliari, il obtint pour la Corse l'établissement d'une douane à Longo-Sardo, près de Bonifacio, une diminution dans le tarif des droits d'entrée, et il propagea dans les îles du détroit la culture des plantes importées de Sardaigne. En 1792, le gouvernement sarde l'ayant chassé de Cagliari, il se retira à Bonifacio, obtint du capitaine du *Léopard*, vaisseau français, quelques matelots et un officier, et s'empara, à la tête de cette petite troupe, de l'île Saint-Pierre. Rentré en France, Guys fut nommé, en 1793, consul général à Tripoli, en Afrique. Il sut, dans cette ville, deux fois prise d'assaut, non-seulement faire respecter ses nationaux, mais encore amener la conclusion d'un traité d'amitié avec la France, dans l'intérêt des communications avec l'Egypte. En 1797, il se rendit en Syrie, également avec le titre de consul général, et y termina ses jours. On a de lui : *Lettres sur les Turcs* (Paris, 1776); *Eloge d'Antonin le Pieux* (1786, in-8°), où il établit, contre l'opinion de Gibbon, que cet empereur n'avait pas préféré Marc-Aurèle à son propre fils; une comédie en quatre actes, en prose, imitée de Goldoni : la *Maison de Molière*, faussement attribuée à Mercier, sous le nom duquel elle fut représentée au Théâtre-Français, en 1787. Il a laissé aussi de nombreux mémoires sur les pays qu'il avait parcourus, la *Sardaigne*, la *Corse*, *Tripoli* et la *Cyrénaïque*.

**GUYSARME** s. f. V. GUISARME.

**GUYSE** ou **GUISE** (Jacques DE), chroniqueur et annaliste flamand, né à Mons (Hainaut), mort à Valenciennes en 1399. Issu d'une famille distinguée, il renonça à la carrière des honneurs qui s'ouvrait devant lui pour entrer dans l'ordre des franciscains. Il se fit recevoir docteur en théologie et enseigna, pendant de longues années, la théologie, la philosophie et les mathématiques dans divers couvents de son ordre. Guyse, ayant remarqué qu'il n'existait pas d'histoire du Hainaut, résolut d'en écrire une, parcourut, durant plusieurs années, les villes et les monastères pour compulser les bibliothèques et les archives, réunit un nombre considérable de matériaux et écrivit alors ses *Annales Hanoniæ, seu chronica illustrium principum Hanoniæ ab initio rerum usque ad annum Christi* 1390. Cette chronique, qui fut traduite en français au commencement du XVIe siècle, sous le titre de : *Illustrations de la Gaulle Belgique, antiquitez du païs de Hainnau et de la grande cité des Belges, etc.* (Paris, 1531-1532, in-fol.), est dépourvue de critique, mais n'en acquit pas moins une grande réputation à Jacques de Guyse. Le texte, accompagné d'une traduction française, a été publié par Fortia d'Urban (Paris, 1826-1838, 21 vol. in-8°). On attribue, en outre, au franciscain de Guyse une *Chronique des comtes et princes de Flandre*, restée manuscrite.

**GUYTON DE MORVEAU** (Louis-Bernard, baron), chimiste français, né à Dijon (Côte-d'Or) le 14 janvier 1737, mort le 2 janvier 1816. Il étudia d'abord le droit, obtint, à dix-huit ans, en 1755, la charge d'avocat général au parlement de Dijon, et remplit ces fonctions pendant vingt-sept ans. Il fonda à Dijon un cours public de chimie, où il professa pendant treize ans. En 1772, il fit paraître ses *Digressions académiques*, dans lesquelles il exposait ses idées sur la phlogistique et la cristallisation. En 1773, il fit connaître le pouvoir des fumigations acides contre les miasmes contagieux. Ce fut sous sa direction qu'un caveau de la cathédrale de Dijon et les prisons de cette ville furent assainis au moyen de fumigations qui, de son nom, furent appelées *guytoniennes*. En 1775, il publia trois volumes de vers, de discours et d'éloges, et, en 1785, des plaidoyers et divers discours où il traitait de questions de haute morale et d'instruction publique. Fatigué des tracasseries journalières que son amour de la science lui suscitait, il se démit, en 1782, de ses fonctions d'avocat général, et s'occupa alors du plan de nomenclature méthodique pour la chimie qui fut inséré dans le *Journal de physique* au mois de mai de la même année. Il avait d'abord appliqué ce plan à la théorie de Stahl; puis il l'adapta aux idées de Lavoisier, de Fourcroy et de Berthollet. En 1786, il publia le premier volume du *Dictionnaire de chimie* de l'*Encyclopédie méthodique*. Chaud partisan des grandes réformes de la Révolution, Guyton de Morveau fut envoyé, en 1791, par la Côte-d'Or, à l'Assemblée législative, puis, en 1792, à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et devint membre du Comité de salut public, où il rendit de grands services pour l'organisation des moyens de défense. Il entra à l'Institut lors de sa formation (1796), et fut l'un des fondateurs de l'Ecole polytechnique, où il professa la chimie, et dont il devint directeur. Il s'occupa beaucoup de la question des aérostats, eut d'abord l'idée de les appliquer à